

tandis que l'économie des États-Unis subissait un ralentissement. Tout cela me semble très clair. C'est pourquoi les propos qu'a tenus le chef de l'opposition m'ont renversé. L'honorable député est un vieil ami que j'estime beaucoup et, jusqu'à présent, je me disais que, si les électeurs canadiens perdaient soudain la tête lors des prochaines élections et votaient pour le retour au pouvoir du gouvernement libéral, la situation ne serait pas si désespérée, puisque nous aurions à faire face à des gens que nous connaissons. Mais cet après-midi, quand j'ai entendu la déclaration que l'honorable député a faite avec une assurance évidente, j'ai été secoué et je lui conseille de regarder de plus près les économistes de tous genres qu'il a réunis autour de lui.

Avant de reprendre mon fauteuil, je me permettrai une observation au sujet du discours prononcé cet après-midi par l'honorable député de Port-Arthur. Je regrette de voir que mon honorable ami de Kootenay-Ouest partage plus ou moins les opinions de ce dernier.

Il a semblé dire que les socialistes ont le monopole de la sécurité sociale. Je n'ai pu trouver d'autre signification à ses paroles. L'honorable député de Port-Arthur m'a paru très clair. Il parlait fort et nettement. On pourrait en dire à peu près autant de notre ami l'honorable député de Kootenay-Ouest. Je me demande où ils ont vécu. De quelle façon, selon eux, ces mesures progressistes de sécurité sociale dont nous bénéficions sont-elles venues? D'où viennent-elles, sinon des deux vieux partis? Vraiment, c'est avec tristesse que j'ai vu ces gens, qui vivent en cette année de grâce 1962—si c'est bien une année de grâce—prendre la parole pour affirmer sérieusement pareille chose.

J'aimerais me reporter à un bref extrait tiré des délibérations du congrès conservateur de 1942. L'honorable député de Port-Arthur qui, je regrette de le noter, n'est pas à la Chambre en ce moment, est un homme qui voyage, qui lit et qui, très récemment, est allé en Angleterre. Il doit savoir que, depuis dix ans ou plus en Angleterre, la sécurité sociale existe sur une grande échelle, et que c'est le parti tory qui en est l'auteur. On a dû là-bas se ressentir de l'influence de ces grands torys que furent sir William Beveridge et Keynes, que, selon moi, nul ne pourrait qualifier d'autre chose que de gens de la gauche.

Avant de reprendre mon siège, et afin de montrer que le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir n'a pas appris la sécurité sociale hier seulement ou avant-hier, de nos honorables vis-à-vis, mais qu'il s'y achemine sérieusement depuis nombre d'années, je vais vous donner lecture de l'extrait suivant des

[L'hon. M. Macdonnell.]

délibérations du congrès conservateur qui eut lieu en 1942, à Winnipeg, soit il y a vingt ans exactement:

Nous croyons que la reconstruction de l'économie canadienne d'après-guerre doit se fonder sur le principe suivant, énoncé dans l'article 5 de la Charte de l'Atlantique:

«Cinquième: ils désirent établir la plus grande collaboration possible entre tous les pays dans le domaine économique, ayant en vue d'assurer à tous des conditions de travail améliorées, le progrès économique et la sécurité sociale.»

Un programme de sécurité sociale, dont nous préconisons l'adoption, comprendrait, dans un régime unifié:

- a) L'assurance-chômage;
- b) Des versements suffisants à l'égard des imposables;
- c) L'assurance-retraite;
- d) Le versement de pensions de vieillesse accrues, à un âge moins avancé, jusqu'à ce que le programme d'assurance-retraite soit pleinement en vigueur;
- e) Des pensions suffisantes pour les aveugles;
- f) Des allocations suffisantes pour les mères nécessiteuses et les veuves.

Quelque critique ou accusation qu'on puisse porter contre ce programme, personne ne prétendra, j'en suis sûr, qu'il a été préconisé par des gens qui ne sont pas absolument au courant de la nécessité de services sociaux.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si ce ne serait pas faciliter la tâche du comité que de demander deux minutes de silence pour permettre à l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm de dire «sous deux drapeaux» une dizaine de fois et «six dollars» une demi-douzaine de fois, et ne plus l'entendre m'interrompre par ses sottes observations.

M. Pigeon: C'est vous qui faites de sottes observations.

L'hon. M. Pickersgill: Toutefois, comme j'ai perdu tout espoir de voir l'honorable député se contenir le moins, même en lui accordant deux minutes, je poursuis donc mon exposé.

M. Moore: Monsieur le président, je ne suis qu'un député de l'arrière-ban, bien que je siège ici depuis trois ans. J'ai déjà eu une prise de bec avec l'honorable député à ce sujet, et je crois devoir revenir à la charge lorsqu'il parle d'interruptions. Si l'on consulte le hansard des quatre dernières années, on constatera que, lors d'un discours prononcé par le ministre des Finances, l'honorable député de Bonavista-Twillingate a battu tous les records au chapitre des interruptions.

L'hon. M. Pickersgill: Par déférence pour l'honorable député de Regina, qui est le plus sympathique membre de la Chambre, je lui dirai que ce record a été brisé quand j'ai porté la parole l'autre soir. Le lendemain un des journalistes m'a téléphoné pour me